



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 13
	Présents : 7
	Votants : 10

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Thierry LABARTHE, Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Benjamin CARRE, Micheline VOINIER, Jérémy LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Nicolas VOGEL à Micheline VOINIER, Philippe OLLIVON à Dominique TURPIN, Antoine FOURNIER à Thierry LABARTHE

Absents excusés : Claire ALVES, Yann ROMITI

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement de la convention d'assistance retraite CNRACL avec le CIG
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Débat sur la protection sociale complémentaire
- Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail

Informations

Le compte rendu du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de la commission information pour la sortie de notre journal local « Le Nézellois » de Janvier 2022.
- Monsieur le Maire remercie également Micheline VOINIER pour l'organisation de la présence du VaccYbus lundi 25 janvier avec le Conseil Départemental qui a permis de vacciner une trentaine de personnes sur Nézel.

- Bravo également à toute l'équipe du CCAS pour la distribution des galettes aux domiciles de nos aînés.
- Monsieur Le Maire salue le travail accompli par la commission des finances sur les sources d'économies réalisées et qui permettront d'amoindrir le levier fiscal devenu inéluctable au regard des impacts extérieurs qui ont fragilisé le budget communal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à l'enlèvement des bennes qui bloquaient l'accès à l'espace Pierre Brémard pour privilégier la mise en place d'une solution non esthétique mais peu coûteuse permettant la sécurisation de cet espace public. Dorénavant les Nézellois pourront de nouveau accéder à pied à l'espace Pierre Brémard et pourront de nouveau louer la salle polyvalente pour leurs fêtes privées. Les associations sont invitées à se rapprocher de la mairie pour les formalités d'accès par véhicule à l'espace Pierre Brémard ainsi que pour l'utilisation de la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux en charge de la sécurité à assister à l'AG de la MVNVM qui aura lieu samedi 29 janvier à 10h00 à la salle polyvalente de Nézé. Monsieur le Maire a pu récemment échanger avec notre conseiller départemental Laurent RICHARD (maire de Maule) sur les actions à mener autour de la sécurisation de la RD 191. Celui-ci s'est engagé à être présent lors de l'AG de samedi prochain.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'élection de Cécile ZAMMIT POPESCU (Maire de Meulan en Yvelines) à la présidence de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise suite à la démission de Raphaël COGNET le 07 janvier dernier.
- Monsieur le Maire est ravi d'annoncer au conseil municipal que notre commune est retenue à nouveau pour accueillir cet été (1^e weekend de juillet) le festival le Tracteur Blues à l'espace Pierre Brémard (celui-ci avait été annulé l'an passé pour cause d'intempéries).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L. 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

- **DCS 2022- 01 de modification de la régie Enfance**
- **DCS 2022-02 et 03 de revalorisation des loyers du cabinet paramédical**

1. Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL avec le CIG DLB 2022 1

La convention actuelle expirant le 30 janvier 2022 il est nécessaire de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans afin de garantir l'assistance retraite proposée par le CIG pour les agents CNRACL qui partiront prochainement à la retraite. Ce service est proposé par le CIG contre une participation financière de 42.50 euros par heure de travail pour les collectivités de 1000 à 5000 habitants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention assistance retraite avec le CIG et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. Mise à jour du tableau des effectifs DLB 2022 2

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents suivante :

Suppression du poste d'adjoint polyvalent 12h30 (entretien des bâtiments et surveillance cantine)

Agent polyvalent*	Technique	€	12h30	4
-------------------	-----------	---	-------	---

Mise à jour des quotités horaires des agents chargés du ménage

TABLEAUX DES EMPLOIS PERMANENTS

Secrétaire Générale

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Attaché	Administratif	A	24h30	1

Service Administratif (guichet ouvert et guichet fermé)

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	28h	1
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	35h	2

Service Technique

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Technique	C	35h	1
Adjoint technique territorial	Technique	C	35h	2

Service Scolaire

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles *	Sanitaire et sociale	C	28h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	28h	1

Entretien des bâtiments et surveillance cantine

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique *	Technique	C	23h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	31H	1
Agent polyvalent *	Technique	C	31H	1

Surveillance cantine

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Technique	C	8h00	1

Enfance et Jeunesse

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Educateur de jeunes enfants	Sociale	A	35h	1
Agent social*	Sociale	C	35h	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe*	Médicosociale	C	35h	2

**Postes pouvant être pourvus par des agents non titulaires sous le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par article 21-I de la loi 2019-828 du 06/08/2019*

3. Débat sur la protection sociale complémentaire DLB 2022 3

Une importante réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux est en cours suite à la parution de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 qui attend néanmoins encore ses décrets d'application. Ce texte vise à un alignement progressif des dispositions qui s'appliquent au privé concernant notamment l'instauration d'une participation obligatoire des employeurs publics aux contrats santé et prévoyance de leurs agents qui couvrent le financement des soins et la couverture de la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou un accident.

A compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, il sera obligatoire de participer financièrement aux contrats souscrits par les agents. Qu'ils soient labellisés et souscrits individuellement ou qu'il s'agisse de contrats adossés à une convention de participation souscrite par la collectivité elle-même ou par le CIG à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La commune de Nézel propose déjà à ses agents une complémentaire santé dans le cadre du contrat collectif du CIG (après mise en concurrence) avec une participation de l'employeur de 30 euros par mois et par agent ainsi qu'un contrat de prévoyance maintien de salaire sans participation. Ces dispositions sont donc amenées à évoluer en fonction des décrets d'application qui sont attendus pour préciser notamment le montant de référence sur lequel se basera la participation tant en santé (50%) qu'en prévoyance (20%).

Le conseil municipal prend acte de cette évolution réglementaire.

4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail DLB 2022 4

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les recommandations de l'Etat quant à la simplification des budgets communaux et invite le Conseil Municipal à opter pour l'incorporation des budgets annexes CCAS et Caisse des Ecoles dans le budget général de la Commune, en créant des commissions internes haddock permettant opérationnellement de 'fonctionner' à l'identique.

Pour les mêmes raisons il conviendrait également de se rapprocher du bureau de l'ALEEN pour dissoudre cette association qui n'a plus lieu d'être.

Les dates des prochains conseils sont fixées aux :

- Jeudi 17 mars 2022 (Plan Pluri annuel d'investissement)
- Mardi 05 avril 2022 (débat d'orientation budgétaire)
- Mardi 19 avril 2022 (vote du budget primitif)

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 21H30.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 27 janvier 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 10
-----------------------	--

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Thierry LABARTHE, Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Benjamin CARRE, Micheline VOINIER, Jérémy LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Nicolas VOGEL à Dominique TURPIN, Philippe OLLIVON à Dominique TURPIN, Antoine FOURNIER à Thierry LABARTHE

Absents excusés : Claire ALVES, Yann ROMITI

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Thierry LABARTHE	
Marilisa TEIXEIRA	
Hélène MAHAUT	
Benjamin CARRE	
Jérémy LEFEBVRE	
Micheline VOINIER	